

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 278

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après le mot :

« stimuler »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 138 :

« un développement économique générateur d'emplois locaux de qualité et protégés par un droit du travail contraignant, et de richesses équitablement réparties. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'important n'est pas la croissance du PIB, qui peut être pauvre en emplois ou créatrice d'inégalités insoutenables. L'important ce sont les emplois protégée, de qualité et que les richesses produites par ceux-ci soient équitablement réparties.